



Plan de zonage

Feuillet A

Milieu urbain

- Résidentielle
- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation
- Institutionnelle et publique
- Commerciale
- Récréative
- Villégiature

- Corridor panoramique
- Voie ferrée
- Circuit cyclable
- Sentier VTT
- Sentier motoneige
- Aire d'alimentation
- Terrain de l'église
- Perspective visuelle
- Belvédère
- Matrice graphique

Jacques Valois
Réalisation et vérification :
Jacques Valois
Urbaniste

Carl Trotter
Cartographie :
Carl Trotter
Technicien en géomatique

Règlement numéro 18-16
Adopté le : 5 mars 2018
Entrée en vigueur le : 11 avril 2018

Authentifié par :

Ghislaine Hudon
Maire

Jean-Pierre Tremblay
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Projection MTM NAD 83 Zone 8
Sources : BDTQ 1 : 20 000

